



DGA Territoires

Direction des Mobilités

Sous-Direction Maîtrise d'Ouvrage

Affaire suivie par : Philippe LEBLANC
Poste: 77.20

2018-CP-6538

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE

**RD 154 - CONTOURNEMENT DE VERNEUIL-SUR-SEINE ET VERNOUILLET
LIAISON A 13 - RD 28 (ÉTUDES AMONT)
CONVENTIONS FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PLAN RÉGIONAL
"ANTI-BOUCHON ET POUR CHANGER LA ROUTE 2016-2020"**

Code **A301**
Secteur **Réseau routier départemental**
Programme **Travaux de modernisation et d'équipement des Routes départementales**

Recette d'investissement nouvelle de 6 250 000 € avec échancier de versement suivant :

- 2019 : 310 000 €
- 2020 : 450 000 €
- 2021 : 2 460 000 €
- 2022 : 3 030 000 €

L'objet du présent rapport est d'approuver et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions relatives aux opérations de contournement de la RD 154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet d'une part, et de liaison entre l'A 13 et la RD 28 (études amont) d'autre part, établies entre le Département des Yvelines et la Région Ile-de-France dans le cadre du plan régional « anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 ».

Par délibération du 30 juin 2017, le Conseil départemental a approuvé les termes du contrat-cadre de mise en œuvre du plan « anti-bouchon et pour changer la route 2016-2020 » proposé par la Région Ile-de-France et marquant la volonté conjointe de la Région et du Département des Yvelines de développer et de moderniser les routes, préalable au dynamisme économique et social de l'Ile-de-France et des territoires qui le composent.

En application de ce contrat-cadre, la Région prévoit sur la période 2016-2020 une participation financière de 33,2 M € à la réalisation de six opérations réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Département des Yvelines pour un investissement global de 82,4 M € HT sur la période considérée. Ce financement se répartit de la manière suivante :

Opération	Montant (M€ HT)	Part 2016-2020	Clé de financement régional	Crédits Région (M€)
Doublement RD 30 à Plaisir et Elancourt *	65,4	34,9	50 %	17,5
RD 154 à Verneuil-sur Seine et Vernouillet	21	20	30 %	6
RD 121 à Montesson et Sartrouville	80	17,5	30 %	5,3
Liaison RD 30 - RD 190 - Etudes	100	5	50 %	2,5
Bretelle d'accès A 12 – RD 7 à Bailly	3	3	30 %	0,9
Liaison A 13 - RD 28 - Etudes	166	2	50 %	1
Total		82,4		33,2

* Cette enveloppe de 17,5 M€ pour le doublement de la RD30 à Plaisir et Elancourt constitue en fait le solde de la subvention de 33 M€ qui avait été prévue pour cette opération par la Région dans le cadre du CPRD 2007-2013 mais non votée en totalité.

L'objet du présent rapport est d'approuver et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions relatives aux opérations de contournement de la RD 154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet d'une part, et de liaison entre l'A 13 et la RD 28 (études amont) d'autre part, établies entre le Département et la Région conformément au contrat-cadre.

La convention spécifique à l'opération de contournement de la RD 154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet prévoit ainsi que la Région accorde au Département pour les études, les acquisitions foncières et les travaux une subvention correspondant à 30 % de la dépense subventionnable dont le montant s'élève à 20 000 000 € HT, soit un montant maximum de subvention de 6 000 000 €.

La convention spécifique à l'opération de liaison entre l'A 13 et la RD 28 prévoit quant à elle que la Région accorde au Département pour les études amont jusqu'à l'enquête publique une subvention correspondant à 50 % de la dépense subventionnable dont le montant s'élève à 500 000 € HT, soit un montant maximum de subvention de 250 000 €.

Ces conventions rappellent que l'engagement financier de la Région est indissociable d'un engagement partenarial du Département sur les trois volets suivants :

- engagement sur une qualité de service minimale offerte aux usagers sur les voiries du réseau routier d'intérêt régional tel que défini dans le contrat-cadre ;
- recueil et partage des données relatives à l'état des voiries ainsi qu'à leur usage, notamment les données relatives au trafic observé ;
- déploiement possible d'un programme d'expérimentations et d'innovations portant sur les thématiques déclinées en annexe 2 du contrat cadre et susceptible d'être co-financé par la Région.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

